

Plus de souplesse pour la création d'entreprise

LUXEMBOURG - Il est impératif de simplifier les démarches de la création d'entreprise. La Chambre de commerce y veille.

Trop contraignant de créer son entreprise au Luxembourg? Oui, à en croire la Chambre de commerce. «Notre pays a un problème à ce niveau, souligne Pierre Gramagna, directeur général. Ce qui lui a valu d'être relégué à la 77^e place du classement de la Banque mondiale en matière de "ease of business"». Pour lui, cette situation est d'autant plus intenable que les pays voisins ont réagi en introduisant divers types de SARL (société anonyme à responsabilité limitée) simplifiée. Au Grand-Duché, tout porteur



La SARL simplifiée pourrait être constituée à partir d'un capital de 1 euro. La Chambre de commerce Luxembourg en est convaincue, cet outil redonnerait de la compétitivité au pays.

de projet doit se munir d'une autorisation d'établissement auprès du ministère des Classes moyennes. Les démarches sont parfois fastidieuses, le capital de départ demandé

conséquent. De quoi décourager une partie des porteurs de projets. En moyenne, ce sont 2 000 entreprises qui se créent chaque année. Selon la Chambre de commerce, ce chiffre

pourrait grimper avec la SARL simplifiée. Qui présenterait un double avantage: plus facile à créer et avec une responsabilité limitée.

Joseph Tripodi